

AVIS PUBLIC

ADOPTION- RÈGLEMENTS T-23-01 et T-23-02

Règlement décrétant une compensation relative à l'entretien et la propreté pour l'exercice financier 2023 (T-23-01)

Règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2023 (T-23-02)

AVIS est par la présente donné, conformément à l'article 146 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), qu'à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 5 décembre 2022 à 19 h, dans la salle du conseil située au 1800, boulevard Saint-Joseph, les règlements suivants seront adoptés :

- ***Règlement décrétant une compensation relative à l'entretien et la propreté pour l'exercice financier 2023 (T-23-01)***
- ***Règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2023 (T-23-02)***

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 25 novembre 2022.

Ann Tremblay, avocate, OMA
Secrétaire d'arrondissement

PUBLIC NOTICE

ADOPTION – BY-LAWS T-23-01 AND T-23-02

Règlement décrétant une compensation relative à l'entretien et la propreté pour l'exercice financier 2023 (T-23-01)

Règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2023 (T-23-02)

NOTICE is hereby given, according to section 146 of the *Charter of Ville de Montréal, metropolis of Québec* (CQLR, chapter C-11.4), that at the regular sitting of the borough council to be held on Monday December 5th, 2022 at 7 p.m., in the council chamber located at 1800, boulevard Saint-Joseph, notice of motion will be filed for the following by-laws:

- ***Règlement décrétant une compensation relative à l'entretien et la propreté pour l'exercice financier 2023 (T-23-01)***
- ***Règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2023 (T-23-02)***

Given in Montréal, arrondissement de Lachine, this November 25th, 2022.